

COMMUNE DE FEINGS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
2 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le 2 du mois de juin à 19 h, le conseil municipal de Feings s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame Karine MICHOT, maire de Feings.

PRESENTS: Karine MICHOT, Yannick CONGRAS, Marc REUILLON, Christophe BESNE, Hervé BARON, Pascal JAULIN, Éric LEBERT, Nicole LOUVEAU, Jérôme MARCADET, Séverine MARTY BESCHON, Claude PASDELOUP, Leïla SALHI, Philippe TINGAULT

ABSENTS EXCUSES : Gilles SAGET-LETHIAS, Alexandra TINGAULT

Secrétaire de séance élue : Nicole LOUVEAU

SITE INTERNET :

Madame le Maire expose l'embauche d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour une durée déterminée. La mission de cet agent sera de créer un nouveau site internet qui pourra être ensuite facilement mis à jour par les conseillers municipaux composant la commission « site internet ».

Les conseillers municipaux votent à l'unanimité la création de ce poste et votent les crédits nécessaires au chapitre 012.

DEMANDE DE DESAFFILIATION DU CENTRE DE GESTION DE LOIR et CHER

Madame le Maire expose la demande de désaffiliation de la Communauté d'Agglomération de Blois (Agglopolys) du Centre de Gestion de Loir et Cher à compter du 1^{er} janvier 2016.

Conformément à la législation, lorsqu'une structure demande volontairement sa désaffiliation, les autres structures affiliées peuvent exprimer leur opposition dans un délai prévu par la loi en l'occurrence avant le 25 juin 2015.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, décident à l'unanimité de s'opposer au retrait d'Agglopolys du Centre de Gestion. Ce retrait provoquera à terme une charge de gestion plus lourde pour les structures affiliées au Centre de Gestion.

VIREMENT DE CREDIT

Madame le Maire expose que suite à une erreur de reprise de résultat lors du vote du budget, il convient de prendre la décision modificative suivante :

RECETTES	
002 Excédent reporté	+ 38 089,03 €
DEPENSES	
022 Dépenses imprévues	+ 20 000 €
61523 Voirie	+ 15 089,03 €
6413 Personnel non titulaire	+ 3 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité cette décision modificative

BULLETIN MUNICIPAL

Madame le Maire remercie l'équipe de rédaction de leur travail et plus particulièrement Hervé BARON qui a pris en charge la mise en forme de ce nouveau bulletin. Il est demandé que le prochain bulletin paraisse fin février/ début mars.

Un erratum sera être distribué car les entreprises RABOTIN Espaces verts et entreprise ROULET plaquiste n'ont pas été mentionnées. Il s'agit d'un oubli tout à fait involontaire.

COMMUNES NOUVELLES

Les dotations de l'état aux communes vont diminuer régulièrement, ce qui pose problème à des villages comme le nôtre dont c'est la seule ressource.

Les communes de Feings et Fougères sur Bièvre, fortes des actions communes menées depuis déjà quelques années, se proposent d'étudier la possibilité de fusionner en 2020 en « commune nouvelle ». Cela permettrait un « gel » des diminutions des dotations et certainement une rationalisation significative des dépenses de fonctionnement.

Les conseillers municipaux décident d'une réunion avec les élus de Fougères sur Bièvre pour entériner l'appel à un cabinet conseil spécialisé qui analysera tous les aspects de ce projet.

Les conseillers municipaux ne se prononceront qu'après les conclusions de l'étude soit en fin d'année 2015.

14 JUILLET

La prochaine réunion aura lieu le 9 juillet à 19h30 sur place à Boissay.

ECOLE DE FEINGS

Séverine MARTY BESCHON fait le point sur les travaux d'entretien des bâtiments scolaires.

Elle explique également que la fermeture d'une classe sur le regroupement scolaire augmente le nombre d'élèves dans chaque classe et entraîne la suppression de l'espace consacré à la bibliothèque et à l'informatique.

Des solutions sont recherchées. Une solution serait le prêt d'un bâtiment type Algéco prêté une année qui pourrait accueillir une moitié de classe pour les activités informatique. Il est nécessaire d'étudier le mode de chauffage et les raccordements électriques et informatiques.

BORNES INCENDIE

Madame le Maire rappelle que le bon fonctionnement des bornes incendie est vérifié régulièrement par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Christophe BESNE, maire adjoint, a demandé par ailleurs à des prestataires extérieurs le contrôle du débit de chaque borne.

CIMETIERE

Des remarques ont été faites par des féniliens sur la qualité d'entretien du cimetière ces derniers temps. Madame le Maire rappelle que la commune a signé la charte « Objectif zéro Pesticide » et s'est engagée à réduire progressivement l'usage des pesticides sur les espaces publics pour un arrêt total en 2017 comme prévue par la loi pour les communes.

Le travail des adjoints techniques s'en trouve considérablement augmenté et il arrive parfois que l'herbe pousse plus vite que le désherbage manuel. Yannick CONGRAS, maire adjoint, en charge du cimetière étudie les nouvelles possibilités techniques pour optimiser l'entretien de ce cimetière.

Attention : les particuliers n'ont pas le droit d'utiliser de désherbant pour nettoyer les abords de leur concession. La loi exige que toute utilisation de ce type de produit soit signalée car pour préserver la santé des personnes toute circulation dans le cimetière doit être interdite pendant 8 heures.